

Zeitschrift: Bulletin du ciment
Herausgeber: Service de Recherches et Conseils Techniques de l'Industrie Suisse du Ciment (TFB AG)
Band: 16-17 (1948-1949)
Heft: 19

Artikel: La chape de nivellation pour planchers divers
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-145319>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DU CIMENT

JUILLET 1949

17ÈME ANNÉE

NUMÉRO 19

Tiré de la pratique et destiné au praticien:

La chape de nivellement pour planchers divers

Fonctions de la chape de nivellement et du plancher. Avantages des planchers sans joints au point de vue de l'hygiène et de l'isolation phonique. Exécution de la chape. Couches de scellement. Types de planchers.

Fonctions de la chape de nivellement.

On appelle **chape de nivellement** la couche de mortier qu'on doit placer entre la construction portante en béton et le plancher proprement dit.

- a) Elle agit comme **dalle de répartition**,
- b) elle compense les **inégalités** de la construction en béton,
- c) elle permet la **fixation** du plancher.

Pour satisfaire aux exigences de l'hygiène et de l'isolation phonique, il est encore désirable que cette chape soit **sans joints ni fissures**. Les matériaux qui la constituent ne doivent avoir aucun effet nuisible, ni sur le béton sous-jacent, ni sur le plancher lui-même. Le **mortier de ciment** remplit ces différentes conditions. Il est en outre économique, facile à mettre en œuvre, durable, résistant et il convient à tous les genres de planchers.

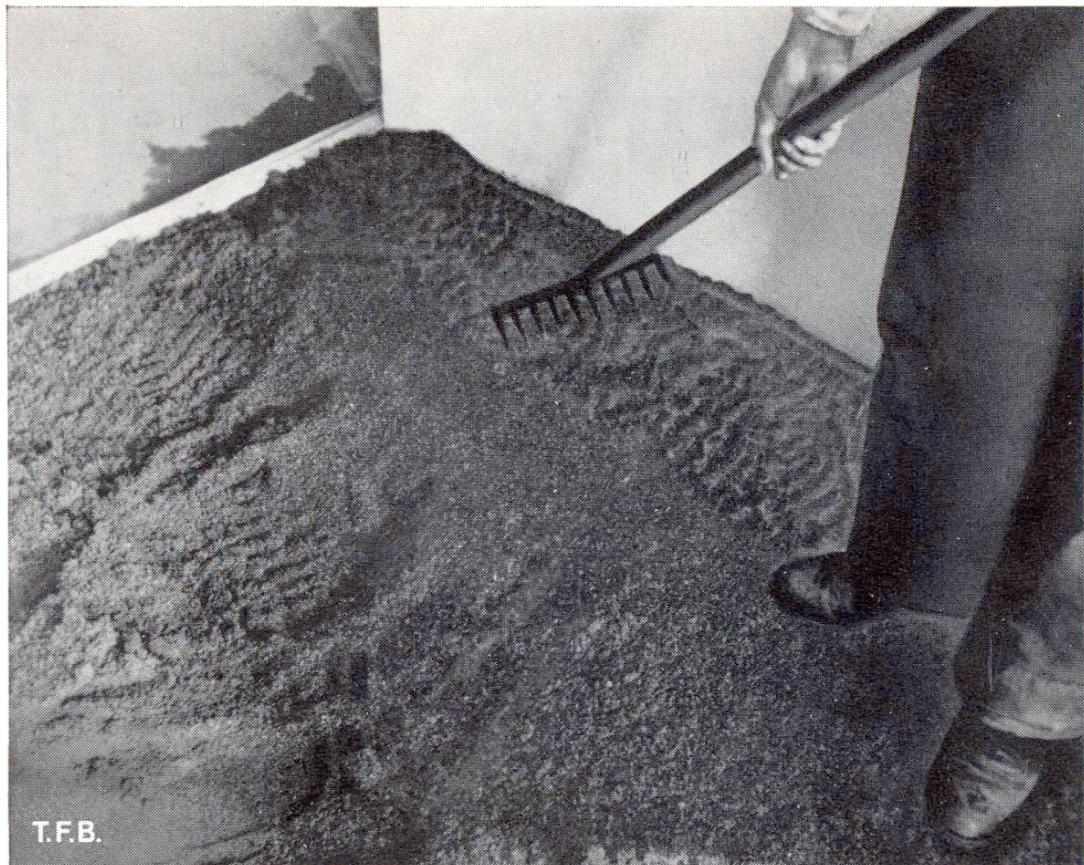


Fig. 1 Le mortier est égalisé sommairement au râteau

Exigences relatives à la chape de nivellation.

La pose de planchers de différentes natures (parquets de bois, liège, linoléum, carrelages, etc.) implique à l'égard de la chape de nivellation des exigences différentes. Ces exigences concordent cependant sur les points suivants: La chape doit être plane, sans fissures, de porosité régulière et suffisamment dure. Pour les planchers collés, sa surface sera lisse, alors que pour les carrelages, elle sera rugueuse.

Directives pour l'exécution de la chape.

En principe, la chape de nivellation se pose comme les autres chapes en ciment. (Voir Bulletin du Ciment N° 3, 1944 « Revêtements et enduits en ciment ».)

Avant tout, il faut **nettoyer** à fond et **bien mouiller** la construction sous-jacente en béton, afin que la chape y adhère bien. On enlèvera avec soin les poussières, la boue et autres débris de chantier tels que sciure, plâtre, etc. Si la surface du béton a été un peu « brûlée », il convient d'ôter toute la couche qui n'est pas

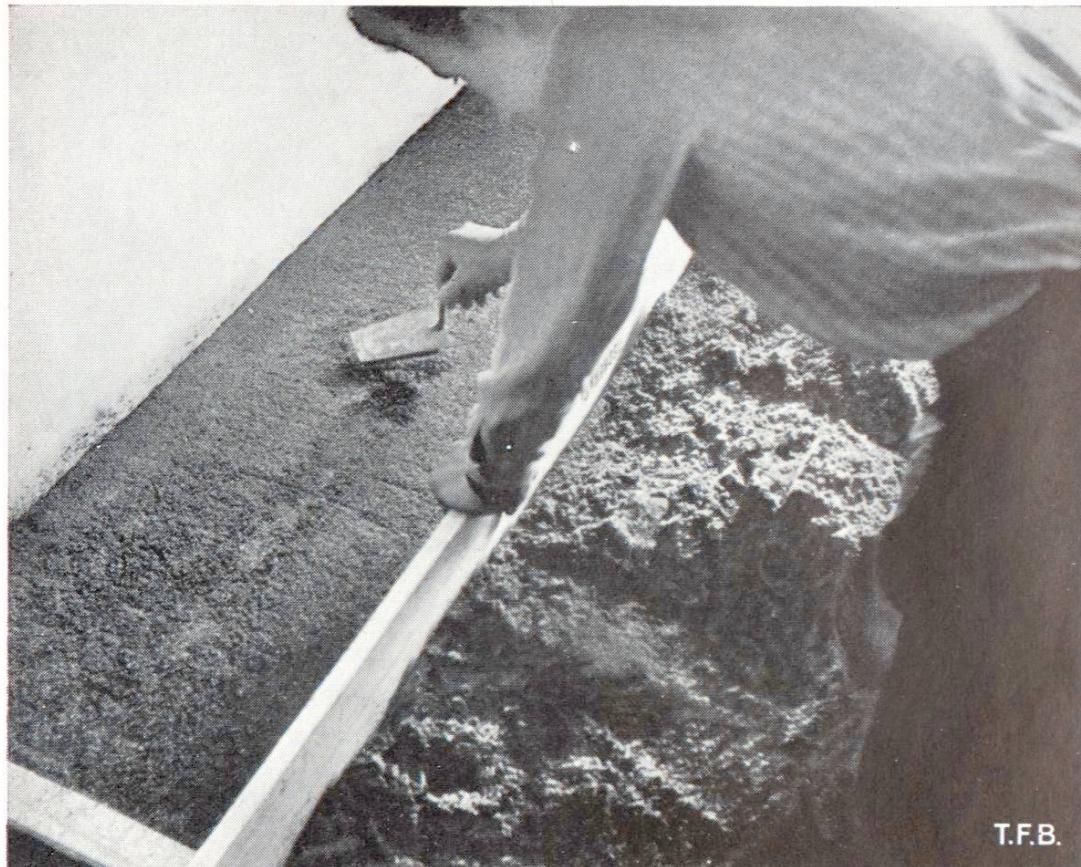


Fig. 2 Le mortier est réglé puis comprimé au moyen d'une latte

parfaitement dure, ou si cette surface est trop lisse, il faut la repiquer. Il est toujours préférable de travailler « **frais sur frais** », c'est-à-dire de poser la chape directement sur le béton frais, avant qu'il ait fait prise. Le mortier fait alors corps avec le béton et ne risque pas de s'en décoller.

Après avoir bien humecté le béton (spécialement s'il s'agit d'une construction en corps creux), on étend une couche de mortier gras (1 : 1) qu'on brosse soigneusement avec un balai dur pour qu'elle adhère à toutes les aspérités de la surface. Ceci fait, on étend le mortier de la chape de nivellement qui doit avoir une **épaisseur constante**. Il faut donc que les pentes nécessaires soient déjà prévues dans la construction en béton. Le mortier est composé de sable **lavé** et de ciment Portland à raison de 1 sac pour 3 brouettes de sable. On brasse à sec d'abord, puis en ajoutant l'eau lentement, afin d'obtenir un mortier de **consistance** « **terre humide** ».

Le mortier est égalisé sommairement au râteau (fig. 1), puis tiré à la règle (fig. 2); enfin on corrige à la truelle les petites inégalités qui pourraient encore subsister (fig. 3). Les opérations suivantes dépendent de la nature du plancher à poser.



T.F.B.

Fig. 3 On corrige à la truelle les petites inégalités

Surfaçage de la chape pour plancher collé.

La surface du mortier est liissée à la truelle ou à l'aide d'une ta-loche spéciale. Si on désire obtenir une surface parfaitement lisse, on peut, avant le lissage, y répandre au moyen d'un tamis, environ 100 gr. de ciment par mètre carré.

Ainsi terminée, la chape sera **protégée** pendant au moins 24 heures contre un **desséchement** trop rapide. Il faut surtout éviter les courants d'air trop violents ou une trop grande chaleur. Si le danger de desséchement existe, on protégera la couche de mortier en le recouvrant de sacs humides, par exemple, afin que la prise du ciment puisse se faire normalement.

Avant la pose du plancher, le spécialiste qui est chargé de ce travail doit contrôler si la chape est sèche. On exige en effet qu'elle soit parfaitement sèche, à défaut de quoi les parquets se voilent et les revêtements plastiques se décollent. On comptera normalement un délai de **10 semaines** pour ce séchage. On ne peut l'écourter qu'après avoir constaté, par un procédé spécial, que la chape est réellement parfaitement sèche.



T.F.B.

Fig. 4 Lissage de la chape au moyen d'une taloche spéciale

Chape de nivellement pour carrelage.

Pour la pose de **carreaux de petites dimensions** (jusqu'à 10 cm. de côté), ainsi que pour celle des mosaïques en cubes de grès, on prépare environ $1\frac{1}{2}$ m de chape qu'on saupoudre abondamment de ciment. Il est loisible de remplacer ce poudrage par un enduit gras. On place ensuite les carreaux qu'on enchaîne dans la couche de mortier en les damant au moyen de la « batterolle » jusqu'à ce qu'ils soient tous exactement au niveau voulu.

Les carreaux de plus de 15 cm. de côté sont posés un à un, c'est-à-dire qu'on règle la chape pour chaque carreau. Dans ce cas, la chape aura une épaisseur maximum de 2 cm., sans quoi les carreaux s'enfoncent, et il devient très difficile de les poser régulièrement à la hauteur désirée. Si l'épaisseur est trop grande, il faut exécuter d'abord une couche de mortier parfaitement réglée à la bonne hauteur, puis sceller les carreaux par une couche mince de mortier gras.

Seuls des ouvriers spécialisés, les carreleurs, sont à même de poser des carrelages, travail délicat en ce qui concerne la disposition des carreaux et la régularité des joints. Il faudrait un article spécial pour exposer le détail de ce travail.

Pour tous autres renseignements s'adresser au
SERVICE DE RECHERCHES ET CONSEILS TECHNIQUES DE L' E. G. PORTLAND
WILDEGG, Téléphone (064) 8 43 71